



SEANCE DU 20 DECEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 16 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 15/12/2021
Date d'affichage : 15/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BURGOS Thierry, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BRETEAU Philippe à M. CAZALS Jean-François, Mme JULIAN Vanessa à M. ATTARD Rémy.

Absente excusée : Mme MIR Laure.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°58/2021 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
N°3 DU BUDGET PRINCIPAL**

Afin de prendre en compte des dépenses de fonctionnement et d'investissement non prévues, Monsieur le Maire propose la Décision Modificative Budgétaire suivante :

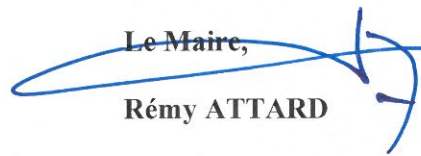
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 012 Compte 6218 Autre personnel extérieur	+ 10 000.00 €	Chapitre 03 Compte 6419 Atténuation de charges	+ 10 000.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 10 000.00 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 10 000.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 21 Compte 2161 Œuvres et objets d'art Compte 2188	+ 8 000 € + 20 000 €	Chapitre 16 Compte 1641 Emprunt en euros	+ 123 000 €
Chapitre 23 Compte 2313 Opération 072	+ 90 000 €		
Compte 2313 Opération 58	+ 5 000 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 123 000 €	TOTAL INVESTISSEMENT	+ 123 000 €
TOTAL GENERAL	+ 133 000 €	TOTAL GENERAL	+ 133 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** la décision modificative budgétaire n° 3 telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 22/12/2021
- Affichage le : 22/12/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.